

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de vingt-trois renouvellements d'agrément de Centre de validation des compétences

A.Gt 01-07-2015

M.B. 17-07-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française qui prévoit, en ses articles 14,15 et 16, les conditions d'agrément en tant que Centre de validation des compétences;

Vu le décret du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'avis du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 13 mai 2015 ;

Vu l'avis de la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences du 1^{er} juin 2015 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les agréments des Centres de validation des compétences suivants sont renouvelés, sous réserve de l'octroi du renouvellement d'agrément par les trois parties à l'accord de coopération du 24 juillet 2003, pour une durée de deux ans:

- Centre de validation des compétences de l'EPS de Liège, audité pour le métier d'Installateur électricien résidentiel par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 073/140408 ;

- Centre de validation des compétences de l'EPS de Liège, audité pour le métier de Mécanicien automatique par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 074/140408 ;

- Centre de validation des compétences de l'EPS de Liège, audité pour le métier de Mécanicien d'entretien industriel par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 003/190405 ;

- Centre de validation des compétences de l'EPS de Liège, audité pour le métier de Technicien en système d'usinage par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 075/140408 ;

- Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de Bruxelles Ouest, audité pour le métier de Aide-ménagère par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 101/141009 ;

- Le Forem - Centre de formation de Floreffe, audité pour le métier de Employé administratif par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 122/261010 ;

- Centre de compétence Forem Logistique Liège, audité pour le métier de Conducteur de chariot élévateur par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 124/170111 ;



- Centre de compétence Forem Logistique Liège, audité pour le métier de Magasinier par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 116/090910 ;
- Le Forem Centre de formation de Mons, audité pour le métier de Aide-ménagère par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 094/160209 ;
- Le Forem Centre de formation de Mons, audité pour le métier de Monteur frigoriste par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 054/190607 ;
- Le Forem Centre de formation de Mons, audité pour le métier de Technicien frigoriste par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 115/230610 ;
- Epicuris, audité pour le métier de Ouvrier boulanger-pâtissier par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 052/050607 ;
- Epicuris, audité pour le métier de Préparateur vendeur en boucherie par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 047/311006 ;
- Epicuris, audité pour le métier de Découpeur-désosseur par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 004/230505 ;
- Centre IFAPME de Liège, audité pour le métier de Aide-comptable par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 044/091006 ;
- Centre IFAPME de Liège, audité pour le métier de Employé administratif par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 065/290108 ;
- Centre IFAPME de Namur Brabant wallon, audité pour le métier de Couvreur par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 026/171105 ;
- Centre IFAPME de Namur Brabant wallon, audité pour le métier de Monteur en chauffage central par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 084/240608 ;
- Centre IFAPME de Namur Brabant wallon, audité pour le métier de Monteur frigoriste par l'organisme de contrôle Vinçotte International N° dossier 053/130607 ;
- Centre de validation Bruxelles-Formation Construction, audité pour le métier de Carreleur par l'organisme de contrôle BCCA N° dossier 046/120906;
- Centre de validation Bruxelles-Formation Construction, audité pour le métier d'Installateur électricien résidentiel par l'organisme de contrôle BCCA N° dossier 069/210208 ;
- Centre de validation Bruxelles-Formation Construction, audité pour le métier de Installateur sanitaire par l'organisme de contrôle BCCA N° dossier 027/160106 ;
- Centre de validation Bruxelles-Formation Construction, audité pour le métier de Maçon par l'organisme de contrôle BCCA N° dossier 002/150205.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

La durée d'agrément de deux ans ne commence à courir qu'à partir du jour où les trois parties contractantes à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 ont chacune pris une décision d'octroi de renouvellement d'agrément.

Article 3. - Il charge la Ministre qui a l'enseignement de Promotion sociale dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2015.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des Femmes et de l'Egalité des chances,

Isabelle SIMONIS

